

Commune nouvelle de
MESNILS-SUR-ITON
02.32.34.50.37



**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE L'UTILISATION DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'ORGANISATION
D'UNE VELO-ECOLE**

Le Maire de la Commune de MESNILS-SUR-ITON,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande en date du lundi 13 avril 2023 par laquelle M. William ZIMMERMANN, Animateur de l'Association « Le Pied à Coulisse » sollicite l'autorisation d'occuper une partie du parking de la Place de la Gare de Damville, commune de Mesnils-sur-Iton, en vue d'y organiser une vélo-école les 24 mai, 28 juin, 26 juillet, 23 août, 27 septembre et 25 octobre 2023.

ARRÊTE

Article 1 : M. William ZIMMERMANN, Animateur de l'Association « Le Pied à Coulisse » est autorisé à occuper la partie gauche de la place de la Gare de Damville afin d'y organiser une vélo-école.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour les 24 mai, 28 juin, 26 juillet, 23 août, 27 septembre et 25 octobre 2023 de 14h00 à 16h00

Article 3 : Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à assurer la sécurité des participants en délimitant la zone utilisée par des barrières et à ne pas troubler la tranquillité publique.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la durée de l'occupation.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Mesnils-sur-Iton par le demandeur

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur Gérard DERYCKE, Adjoint,
- Monsieur Fabien GUICHARD, DGS,
- Monsieur Jean-Marc PEREZ, Services Techniques,
- La Police Municipale de Mesnils-sur-Iton
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230417-2023-04-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Notification : 20/04/2023



Fait à Mesnils-sur-Iton, le 17 avril 2023
Le Maire, Madame Colette BONNARD

